

**323** P  NP  **DM34**  
Projet de parc éolien Mont Sainte-  
Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin  
et Sacré-Cœur-de-Jésus  
6211-24-077

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE**

**PROJET DE PARC ÉOLIEN  
MONT STE-MARGUERITE À  
ST-SYLVESTRE  
ST-SÉVERIN  
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

**PAR**

**GHISLAIN DEMERS**

**REPRÉSENTANT DE PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS**

**MRC DE LOTBINIÈRE**

**NOVEMBRE 2015**

Nous nous présentons comme étant un groupe de citoyens favorables au projet éolien du Mont Ste-Marguerite. Nous sommes un regroupement de propriétaires de terrains ayant consenti un droit d'option avec la compagnie R.E.S. Canada Inc. Donc, depuis le tout début de cette aventure, nous avons été ouvert à l'idée et très réceptifs à toutes les informations qui ont été communiquées sur le sujet.

La plupart des gens apprécient la beauté des paysages de nos montagnes, mais ce ne sont pas eux qui en ont la charge monétaire. Les frais inhérents liés à ces propriétés sont une lourde responsabilité. Ces terres sont parfois ingrates et les rendements qu'on attends d'elles ne correspondent pas souvent aux attentes. Tous ceux qui observent ou travaillent avec la nature et le climat, comprendront cette situation.

Donc, la venue de ce projet est une occasion inespérée d'améliorer notre sort, diversifiant ainsi nos sources de revenus, et consolidant nos entreprises pour en assurer la continuité. L'augmentation de nos dividendes améliorera notre qualité de vie, tout en nous permettant de continuer à pratiquer nos activités, que ce soit en agriculture, foresterie ou acériculture.

En ce qui a trait à l'acériculture, les producteurs de sirop d'érable n'ont pas à s'inquiéter pour les infrastructures dans leurs érablières, car R.E.S. Canada s'est engagé à remplacer tous les équipements qui seraient endommagés. A ce jour, il n'y a toutefois pas encore eu de montant de déterminé concernant la compensation monétaire pour la coupe des érables.

Également, la construction de nouveaux chemins favorisera l'accès à des parties de terrain qui étaient difficilement accessibles, dû à la topographie. Et que dire de l'amélioration que cela apportera à nos chemins publics. Bien évidemment, R.E.S. Canada nous a assuré que le tout se ferait dans le respect de l'environnement et des citoyens demeurant à proximité des sites de construction.

On ne peut ignorer que l'énergie éolienne est reconnue comme ayant la plus faible empreinte environnementale. C'est une source d'énergie renouvelable, propre et durable. A cet effet, cela contribue à réduire la production de gaz à effet de serre si dommageable pour notre planète. Les trois municipalités ciblées possèdent des sites exceptionnels pour la construction d'un parc éolien, alors pourquoi ne pas profiter de nos richesses naturelles, sans trop hypothéquer notre environnement.

Pour conclure, l'aménagement du parc éolien du Mont Ste-Marguerite est très important pour notre région, car les redevances apporteront aux municipalités concernées des sommes d'argent qu'elles n'auraient jamais eues sans ce projet. Cela améliorera la qualité de vie des citoyens et favorisera le développement économique local et régional.

Ghislain Demers  
Michel Proulx  
Johanne Lachance  
Georges Henri Ferland  
Sylvie Bégin  
Claude Boily

Alain Bolduc  
Jean Ferland  
Réal Jacques  
Germain Labrecque  
Gérald Berthiaume  
Caroline Côté

Sylvain Bilodeau  
Nelson Turmel  
Bertrand Côté  
Diane Demers  
Thérèse Thivièrge  
Léandre Landry